

COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION PERIGOURDINE
1 bd Lakanal – BP 9033
24019 - PERIGUEUX

DD078-2013

DELIBERATION

DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

Nombre de membres du conseil
en exercice : 67
Présents : 44
Votants : 54
Pouvoirs : 10

Date de convocation du Conseil de la
Communauté d'Agglomération
Le 21 juin 2013

Le 28 juin 2013

Le CONSEIL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la
présidence de Monsieur Claude BÉRIT-DÉBAT

**OBJET : AVENANT AU MARCHE DE FOURNITURE DE BOIS ENERGIE POUR
L'AQUACAP**

M. BERIT-DEBAT, Président

Mmes DE PISCHOFF, CASA, BELOMBO, DUTHEIL, CONTIE, SIMEON, MOULENES, PATRIAT, TYTGAT,

MM. BROUILLAUD, COURTEY, BUISSON, LE MAO, FAYOLAS, LECOMTE, FRESSINGEAS, LE PAPE, DAUGIERAS,
ROUSSARIE, BARBARY, CORTEZ, DASSEUX, PEYROUNY, ROCHE, GEOFFROY, RIGAUD, CHASTENET,
LARENAUDIE, MOYRAND, BOUDY, BOURGEOIS, DUPUY, GERAUD, LE GUAY, MINGASSON, MOUTAWAKKIL,
NASSEYS, BUFFIERE, ROULAUD, DECABRAS-MATA, PLAN, GEORGIADES, COLBAC.

ABSENTS :

Mmes LEBouc, BOUSSARIE, DOAT, DOUX-BRUN, KARASSEFF, LABAILS, MARCHAND, NOUGUEZ, REINHART,
ROUGIER,

MM. SIMON, VAUBOURGOIN, PRADEAU, TESTUT, ROY, BELLOTEAU, DESMESURE, GELINEAU, LE VACON,
LINTIGNAC, MATHIVET, MINGASSON, MOUTAWAKKIL, THOMAS, MATELAT.

POUVOIRS :

M. ROY	pouvoir à	Mme SIMEON
M. DESMESURE	pouvoir à	Mme PATRIAT
Mme LABAILS	pouvoir à	Mme REINHART
M. KARASSEFF	pouvoir à	Mme TYTGAT
M. MATELAT	pouvoir à	M. NASSEYS
M. VAUBOURGOIN	pouvoir à	M. BERIT-DEBAT
M. GELINEAU	pouvoir à	M. BOUDY
Mme MARCHAND	pouvoir à	Mme MOULENES
Mme DOAT	pouvoir à	M. MOYRAND
Mme DOUX-BRUN	pouvoir à	M. MOUTAWAKKIL

DD078-2013

OBJET : AVENANT AU MARCHÉ DE FOURNITURE DE BOIS ENERGIE POUR L'AQUACAP

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.

Considérant que l'Aquacap est dotée d'une chaudière à bois qu'il convient d'approvisionner.
Par délibération du 30 septembre 2011 un marché de fourniture de bois énergie a été attribué à la CAFSA.

Que depuis le 1er janvier 2013, CAFSA est entré dans un processus d'apport partiel de ses actifs au bénéfice d'ALLIANCE Forêts Bois, Union de coopératives dont elle est adhérente.

Que de ce fait, les bois sont cédés à ALLIANCE Forêts Bois, qui de droit, se substitue à CAFSA pour l'exécution du marché conclu avec la CAP.

Considérant qu' il est donc nécessaire de passer un avenant de transfert du marché vers ALLIANCE Forêt transférant lesdits marchés à la nouvelle société.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE :

- d'autoriser Monsieur le Président à signer le présent avenant au marché 11-052

Délibération votée à l'unanimité

Délibération publiée le 05 JUL. 2013
Délibération certifiée exécutoire
à compter du

Pour extrait conforme,
Périgueux, le 09 JUL. 2013

Pour le Président et par délégation,
Le Vice Président de l'administration générale,
Jean Guy NASSEYS

